



# Conditions générales de Prestations de Services **BALLOONS BY FABRICE**

Les conditions générales de vente sont définies à l'article L. 441-6 du Code de commerce.

## **1 - Champ d'application**

– Les présentes conditions générales (ci-après « les Conditions Générales ») définissent les conditions que la société BALLOONS BY FABRICE fournit à ses clients particuliers ou entreprises (« Les Clients ou le Client ») qui lui en font la demande notamment via le site [www.balloonsbyfab.com](http://www.balloonsbyfab.com), par mail ou par contact direct.

– Les coordonnées de BALLONS BY FABRICE : SASU au capital de 1000 euros, inscrite au R.C.S de EVRY sous le numéro B 921 782 496, N° de TVA FR11921782496 (ci-après le « Prestataire » ou « BALLOONS BY FABRICE ») sont les suivantes : 11, avenue Charles de Gaulle 91630 Guibeville / 06 35 12 77 17 / [baudryf@gmail.com](mailto:baudryf@gmail.com)

– Les Conditions Générales sont portées à la connaissance du Client avant qu'il commande une prestation. Elles sont accessibles sur le Site internet [www.balloonsbyfab.com](http://www.balloonsbyfab.com) et reproduites sur/ou accompagnées des devis que le Prestataire adresse au Client.

– Les présentes Conditions Générales pouvant faire l'objet de modifications, à tout moment, la version applicable aux Prestation(s) commandée(s) par le Client, est celle qui est en vigueur au jour de la signature du devis qui est fourni par le Prestataire au Client.

– Les présentes Conditions Générales prévalent sur tous autres documents établis par le Prestataire et/ou le Client et ce hors mentions figurant sur les devis émis par BALLOONS BY FABRICE, lesquelles prévalent sur les présentes Conditions Générales, en cas de contradiction.

## **2 - Modalité de passation et d'exécution de commande(s) / prestation(s)**

– Toute(s) commande(s) de Prestation(s) donne lieu à l'établissement d'un devis par le Prestataire, sur la base des informations fournies par le Client et/ou éventuellement recueillies sur site par le Prestataire lorsque cela est nécessaire.

– Chaque devis indique le type et l'étendue exacte de(s) Prestation(s) retenue(s) par le Client. Tout devis signé par le Client vaut acceptation pleine et entière de(s) Prestation(s) et matérialise la commande ferme et définitive du Client.

– Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client devra retourner le devis avant la date d'échéance indiquée sur celui-ci, sans aucune modification :

\* soit par courrier postal dûment signé et daté avec la mention « Lu et approuvé, Bon pour Accord » de la personne légalement responsable  
\* soit par courrier électronique avec l'expression du consentement du client.  
La commande ne sera validée qu'après renvoi du devis, accepté et signé, accompagné du règlement d'un acompte, si ce dernier est précisé sur le devis. A défaut de réception de l'accord du client et de l'acompte, ou bien à compter de la date d'expiration du devis, la proposition de devis est considérée comme annulée et le prestataire se réserve le droit de ne pas commencer sa prestation.

– Seules les Prestations mentionnées sur un/des devis sont dues par le Prestataire au Client. Le Prestataire n'est par ailleurs pas responsable des retards éventuels de livraison des fournisseurs ni des retards / erreurs imputées à la prestation et occasionnées par le client (ex : non remise des clefs en temps et en heure pour accéder aux lieux de réception, métrages ou mesures indiquées par le client et non conformes à la réalité sur site, conditions requises et planifiées entre le prestataire et le client au préalable pour le bon déroulement de la prestation mais non conforme à la réalité sur site ( réseau électrique défaillant ou absent, lieu de travail exigü ou bloquant la mise en œuvre de la prestation, etc...).

### **3 - Annulations et suspensions de prestations**

– Tous les cas de désistement ou d'annulation dus au fait du Client et ce, quelques en soient les causes à l'exclusion de causes résultant de forces majeures, dégagent immédiatement la Société BALLOONS BY FABRICE de toutes obligations envers le Client qui ne pourra prétendre au remboursement des sommes déjà versées. Celles-ci sont conservées par la Société BALLOONS BY FABRICE à titre d'indemnité contractuelle irréductible de résiliation du contrat. A titre de dédommagement, le Client pourra également se voir facturé par la Société BALLOONS BY FABRICE l'intégralité des frais engagés (achats de matières première, achat ou location de matériel, frais de déplacements / hébergements...) pour la dite prestation à hauteur réelle et accompagné des justificatifs annexés.

– L'annulation par le Client de Prestations peut uniquement intervenir dans les conditions légales du droit de rétractation conformément à l'article L.221-18 du Code de la Consommation. A défaut le Prestataire conservera les sommes déjà encaissées, au jour de l'annulation, et la totalité du prix des Prestations objet de l'annulation est due par le Client, sans préjudice des pénalités de retard applicables et éventuels dommages et intérêts que pourrait solliciter le Prestataire.

– En application de l'article L 221-5 du Code de la Consommation, si le Client souhaite que l'exécution d'une Prestation commence avant la fin du délai de rétractation mentionné à l'article L. 221-18, le Prestataire doit recueillir la demande expresse du Client, sur papier ou sur support durable. Le Client est informé que le droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats de prestations pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du Client et renoncement exprès à son droit de rétractation.

– Le Client, en cas de rétractation d'un contrat de prestation de services, dont il a demandé expressément l'exécution avant la fin du délai de rétractation est tenu au paiement des frais calculés selon les modalités fixées à l'article L. 221-25.

– Le Client ne peut opposer un éventuel retard ou manquement imputables aux entrepreneurs, prestataires et/ou fournisseurs intervenant sur le projet pour justifier un refus de paiement du prix (incluant les acomptes) d'une Prestation. Le Client, une fois la Prestation terminée ou tout autre élément convenu dans le cadre du devis remis au Client, ne peut pas opposer à BALLOONS BY FABRICE des arguments subjectifs (de goût, par exemple) pour justifier le recommencement de ces livrables ou le refus du paiement des Prestations pour lesquelles il s'est engagé.

– Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés, comme indiqué par l'article L221-28 du Code de la Consommation.

#### **4- Installation / Déplacements des décors**

L'emplacement précis d'un ou des Décors Ballons est, soit décidé en amont ( repérage physique, photographique, etc...), soit le jour de l'installation sur site, mais toujours avec les indications et l'accord du Client ou de ses représentants. L'installation de décors sur la voie ou lieu public (autre qu'un lieu privé ou privatisé pour l'occasion), devra faire l'objet d'une autorisation officielle (communale, préfectorale, etc.) fournie **par le Client** et soumise à la Sté BALLOONS BY FABRICE en amont de toutes interventions.

Nombre de décors (Arche, Murs, Colonnes, etc...) sont conçus avec des structures internes et parfois externes (système d'accroche pour suspensions, par ex...). **Une fois mis en place, ces décors ne sont pas susceptibles d'être déplacés sous peine d'endommager le décor ou sa structure.** Ces informations pleines de bon sens sont bien entendu toujours communiquées au Client ou à ses représentants.

**Démontage et récupération du matériel : Tout matériel dégradé , détruit ou manquant sera constaté avec le Client ou ses représentants et sera facturé en conséquence ultérieurement.**

En conséquence, tout déplacement, (**en l'absence de personnel BALLOONS BY FABRICE et ultérieur à leurs pose**), des décors installés se fera en connaissance de cause et sous l'entière responsabilité du Client ou de ses représentants. En aucun cas, la SASU BALLOONS BY FABRICE ne pourra être tenue responsable d'éventuels désagréments suite au déplacements de décors non prévus à cet effet.

#### **5 - Tarifs et modalités de paiement**

– Les Prestations sont fournies aux tarifs en vigueur indiqué sur le devis et sont valables 30 jours à compter du jour de son édition. Le prix de la prestation de service est indiquée en euros hors taxes et toutes taxes comprises (TVA 20%) sur le(s) devis validé(s) par le Client (Frais de livraisons inclus ou indiqués séparément).

– La société BALLOONS BY FABRICE s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations/marchandises commandées aux prix indiqués lors de la validation du/des devis accepté(s) par le client.

– Le paiement des Prestations s'effectue par virement, chèque ou espèces selon les délais de règlement indiqués sur le(s) devis (dont les mentions prévalent sur les présentes Conditions Générales) et à défaut de toute(s) mention(s) sur les devis.

– Les prix indiqués sur le devis peuvent faire l’objet d’un complément de facturation, au titre de frais supplémentaires d’étude, occasionnés par la découverte de contraintes techniques, en cours et/ou à l’issue d’une Prestation, et qui n’étaient pas connues par le Prestataire et/ou le Client en début de Prestation.

– Lors de la validation du devis, si cela est précisé sur celui-ci, le client devra verser un acompte de 35% encaissé du montant HT global de la facture, le solde devant être payé une fois la prestation réalisée.

– **Une installation en ballons placée en extérieur est impactée plus ou moins sévèrement par les conditions climatiques (soleil, pluie, vent, poussières...), particulièrement en période estivale. Nous ne pouvons malheureusement pas garantir la durée de vie d’une installation extérieur. Dans la grande majorité des cas, une décoration extérieure nécessitera un montage sur structure lourde et rigide et impliquera des contraintes supplémentaires pour sécuriser les décors et donc du matériel ou temps de travail supplémentaire. En conséquence, le coût d’un décor en extérieur se verra majoré et adapté en fonction du travail ou de l’investissement supplémentaire à fournir pour sa réalisation. Ces éléments et contraintes seront indiqués au Client dès sa première demande et bien sûr, appliqués sur les montants respectifs de chaque décors sur le devis final. Les tarifs indicatifs et non exhaustifs sur le site « [melballoons.com](http://melballoons.com) » sont indiqués comme prix de base pour des décors en intérieur.**

– En intérieur, une décoration en ballon latex ne subit pas les mêmes contraintes. Toutefois et selon les conditions du lieu, le décor peut se retrouver impacté. Un décor placé dans un lieu à fort trafic et accessible au public peut être détérioré par celui-ci. Un décor placé dans un lieu sujet à de fortes variations de températures (absence de climatisation en période de canicule, une mise en place en entrée de magasin dont les portes s’ouvrent et se ferment en permanence, une mise en place dans une vitrine exposée au soleil...) sera impacté. Par définition, une décoration événementielle est ponctuelle et prévue pour durer le temps de l’évènement et n’excèdera pas le délai d’une semaine lorsque toutes les conditions adéquates sont réunies.

– Tous nos décors sont traités à l’anti-oxydant permettant aux ballons latex de garder leur brillance sur plusieurs jours lorsque les conditions sont réunies. Pour tous les évènements s’étalant sur une plus longue période, un contrat de suivi et d’entretien du décor pourra être négocié avec et par le client demandeur (s’il le souhaite) et fera l’objet d’un devis détaillé par la société BALLOONS BY FABRICE.

**Toutefois, en extérieur, si le ou les décors sont fortement exposés au soleil, le traitement peut s’avérer inefficace, voire inutile et ne sera en conséquence pas appliqué.**

## **6 - Escompte**

– Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## **7 - Retard de paiement**

– Tout retard de paiement entraîne l’application de pénalités de retard au taux d’intérêt légal. En cas de défaut de paiement total ou partiel des factures, le client doit verser à la société BALLOONS BY FABRICE une pénalité de retard, ainsi que le montant de

l'indemnité forfaitaire pour les frais de recouvrement dû au créancier, dans le cas où les sommes dues sont réglées après la date stipulée initialement sur la/les facture(s). Sauf disposition contraire qui ne peut toutefois fixer un taux inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ce taux est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles légalement sans qu'un rappel soit nécessaire.

– L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros, est due de plein droit à son créancier par tout professionnel en situation de retard de paiement. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification. Le créancier ne peut toutefois pas invoquer le bénéfice de ces indemnités lorsque l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire interdit le paiement à son échéance de la créance qui lui est due.

## **8 - Assurances et responsabilité**

– Le Prestataire a souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages directs causés au Client par ses représentants durant les Prestations (à l'exclusion de tous dommages indirects dont perte de chiffres, d'exploitation etc.).

– La responsabilité du prestataire, si elle est prouvée, sera limitée au montant n'excédant pas la moitié de la somme totale, effectivement payée par le client pour le service fourni par le prestataire à la date de la réclamation par lettre recommandée avec accusé de réception.

– Le fait que le prestataire ne mette pas en œuvre l'une ou l'autre clause établie en sa faveur dans les présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation de sa part à s'en prévaloir.

## **9 - Force majeure**

– La responsabilité de la société BALLOONS BY FABRICE ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil.

– Une installation en ballons placée en extérieur est impactée plus ou moins sévèrement par les conditions climatiques (soleil, pluie, vent, poussières...). Cela ne pose en général pas de problèmes, sauf conditions extrêmes, s'il s'agit d'un événement ponctuel sur une ou deux journées. Nous ne pouvons malheureusement pas garantir la durée de vie d'une installation extérieur. Dans la grande majorité des cas, une décoration extérieure nécessitera un montage sur structure rigide.

– En intérieur, une décoration en ballon latex ne subit pas les mêmes contraintes. Toutefois et selon les conditions du lieu, le décor peut se retrouver impacté. Un décor placé dans un lieu à fort trafic et accessible au public peut être détérioré par celui-ci.

Un décor placé dans un lieu sujet à de fortes variations de températures (absence de climatisation en période de canicule, une mise en place en entrée de magasin dont les portes s'ouvrent et se ferment en permanence, une mise en place dans une vitrine exposée au soleil...) sera impacté.

Par définition, une décoration événementielle est ponctuelle et prévue pour durer le temps de l'évènement et n'excèdera pas le délai d'une semaine lorsque toutes les conditions adéquates sont réunies.

– Tous nos décors sont traités à l'anti-oxydant permettant aux ballons latex de garder leur brillance sur plusieurs jours lorsque les conditions sont réunies. Pour tous les évènements s'étalant sur une plus longue période, un contrat de suivi et d'entretien du décor sera négocié avec et par le client demandeur et fera l'objet d'un devis détaillé par la société MEL BALLOONS.

– En aucun cas, la société BALLOONS BY FABRICE ne pourra être tenu responsable des dégradations causées par des tiers sur les décors mis en place ou dues aux conditions citées plus haut. La responsabilité et la surveillance des décors incombe aux clients responsables de leurs établissements.

## **10 - Livraison**

La livraison est effectuée :

– le jour et au lieu indiqué par l'acheteur sur le devis / bon de commande.

## **11 - Informatique et liberté**

– Conformément à la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (telle qu'amendée ultérieurement) les données nominatives collectées auprès des Clients sont nécessaires au traitement des commandes de Prestation(s) et à leur facturation. Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Prestataire chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des prestations, ce que le Client accepte expressément. Le traitement des informations transmises par le Client a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Le Client dispose d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, à partir du point de contact suivant : [baudryf@gmail.com](mailto:baudryf@gmail.com)

## **12 - Propriété intellectuelle**

– BALLOONS BY FABRICE est titulaire de La structure générale, ainsi que tous les documents, informations, textes, graphiques, images, photographies ou tout autre contenu diffusés sur le site Web de BALLOONS BY FABRICE ou sur tout autre support faisant l'objet d'une protection au titre du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle pour le monde entier et sont la propriété de BALLOONS BY FABRICE [ou de tiers lui ayant consenti un droit d'utilisation]. En conséquence, et conformément au Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation pour un usage privatif est autorisée, sous réserve de dispositions légales ou réglementaires applicables plus restrictives. Toute reproduction totale ou partielle de ce site ou d'un de ses éléments sans autorisation expresse et préalable de BALLOONS BY FABRICE est interdite. Toute

représentation, altération, modification ou reproduction de ce site, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon, sanctionnée par les tribunaux français compétents.

– Le Client autorise BALLOONS BY FABRICE à réaliser des photos des intérieurs et extérieurs du lieu de la future réception avant la réalisation de la prestation à des fins uniquement techniques et professionnelles (établissement des devis, mesures, mises en situation des décors,...) et après la réalisation de la Prestation en vue d'utilisation à des fins promotionnelles. BALLOONS BY FABRICE pourra reproduire et modifier ces photos en fonction des besoins et les exploiter sur tous les supports possibles ( site internet, réseaux sociaux, flyers,...) existants et à venir pour toute la durée légale du droit d'auteur, et sur le territoire du monde.

### **13 - Droit applicable et litiges**

– Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français. Tout différend qui pourrait naître entre le Prestataire et le Client relativement à l'exécution d'une Prestation et plus généralement à la validité, l'interprétation et l'exécution des présentes Conditions Générales et qui n'aurait pu être résolu amiablement (selon les Processus de médiation des litiges de consommation spécifiés par les articles L612 du Code de la Consommation) sera soumis aux tribunaux compétents conformément au droit commun.